



Coaching au cœur de la communauté

DEVENEZ COACH BÉNÉVOLE!

À tous les coachs certifiés d'ICF Québec

Dans l'esprit de l'initiative d'engagement social « J'ai à cœur... » (I Care For...) de l'ICF mondial, ICF Québec a conçu un programme de coaching *pro bono* à l'intention des organismes bénévoles œuvrant dans les diverses communautés du Québec.



Le programme, intitulé COACHING AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ, a pour but d'offrir des services de coaching professionnel à des leaders d'organismes sans but lucratif qui ont pour mandat d'améliorer la condition humaine et de créer du bien-être dans la société. ICF Québec offrira ce service à 10 organismes par année dans toutes les régions du Québec où des coachs bénévoles sont disposés à participer au programme.

ICF Québec a notamment signé une entente de partenariat avec Centraide du Grand Montréal afin d'offrir des services de coaching *pro bono* à quelques-uns des organismes qui sont soutenus financièrement par Centraide.

Pour assurer le fonctionnement continu du programme COACHING AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ, ICF

Québec désire recruter et maintenir un bassin de coachs certifiés et expérimentés, qui sont disposés à donner quelques heures de leur temps, afin de contribuer au bien-être de leur communauté.

Si vous avez au moins trois (3) ans d'expérience dans la pratique du coaching, peu importe où vous êtes au Québec, nous vous invitons à participer à ce programme et contribuer à rendre notre monde meilleur, en accompagnant les leaders d'organismes sans but lucratif dans la réalisation de leur mission d'aider les autres.

En tant que coach bénévole, vous prendrez l'engagement d'offrir un programme de coaching *pro bono* d'au moins dix (10) heures, sur une période de trois à six mois. Le coach volontaire et le leader détermineront la manière dont les dix heures de coaching seront réparties. Tous les mandats de coaching devront être réalisés dans le respect du Code de déontologie de l'*International Coach Federation*.

Le leader de l'organisme devra signer un contrat de coaching qui comprendra un engagement à se consacrer sérieusement à l'expérience du coaching. Toutes les conversations entre le coach volontaire et le leader seront confidentielles. Toutefois, l'organisme donnera l'autorisation à ICF Québec d'utiliser le nom de son organisme, afin de promouvoir son programme COACHING AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ auprès d'autres organismes, sans toutefois révéler le nom des individus qui auront bénéficié du programme.

Le leader complètera également un formulaire d'évaluation du programme de coaching, à la fin du processus.

Voici en résumé le processus du programme :

- L'organisme devra d'abord compléter un formulaire de requête de services de coaching disponible sur le site Internet d'ICF Québec;
- La demande sera ensuite examinée par un comité de sélection d'ICF Québec qui déterminera si l'organisme est admissible au programme;
- Le comité de sélection d'ICF Québec identifiera le coach certifié de sa banque de volontaires qui sera le mieux en mesure d'accompagner le leader de l'organisme;
- Le comité mettra ensuite en lien le coach et le leader par la voie d'un courriel;
- Le leader devra ensuite communiquer directement avec le coach volontaire afin d'organiser une rencontre initiale en personne ou par téléphone;
- Le coach volontaire et le leader détermineront alors leur mode de fonctionnement et s'entendront sur un contrat formel de coaching;
- Un coach superviseur sera assigné au coach afin d'appuyer ce dernier dans l'exécution du mandat;
- Les services des coachs bénévoles seront retenus pour une période d'une année à la fois. Le mandat est renouvelable en fonction de l'analyse des besoins réalisée par le comité de sélection;
- Le coach doit s'engager à ne pas utiliser le nom de l'organisme auquel il rendra des services *pro bono* dans la promotion de sa pratique ou son curriculum vitae, mais pourra mentionner qu'il participe au programme COACHING AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ.

Si vous souhaitez devenir coach volontaire dans le cadre du programme COACHING AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ, veuillez soumettre votre candidature à ICF Québec en utilisant le formulaire ci-joint après l'avoir signé ainsi que l'entente relative aux conditions générales pour remplir ce rôle. Envoyez le tout par courriel à info@icfquebec.org.

ICF Québec ne s'engage pas à prendre tous les coachs qui proposeront leurs services ni à donner les raisons pourquoi une personne est choisie ou non comme coach volontaire.

Au plaisir de vous compter parmi notre équipe de coachs bénévoles.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION COMME COACH BÉNÉVOLE

Prénom et nom	
Niveau de certification	
No de membre ICF	
Êtes-vous membre d'ICF Québec?	
Nombre d'années d'expérience en coaching	
Adresse	
Code postal	
Adresse courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de téléphone du portable	
Autre numéro	
Décrivez brièvement les raisons pour lesquelles vous désirez contribuer comme coach bénévole au programme.	

Décrivez le genre de personnes que vous avez coachées au cours des trois dernières années.

Est-ce que vous avez déjà coaché des personnes appartenant à des organismes bénévoles? Décrivez brièvement les mandats réalisés. Indiquez aussi si vous étiez payé ou non pour les réaliser.

Décrivez votre approche dans le cadre d'un mandat bénévole. Contexte, défis, méthodologie, objectifs etc.

Est-ce que vous accepteriez que nous publions votre nom sur le site web d'ICF Québec à titre de coach bénévole?

Est-ce que vous acceptez de vous conformer au Code de déontologie de l'ICF dans le cadre des mandats *pro bono* qui vous seraient confiés?

Pourriez-vous maintenant écrire votre profil de coach en moins de cent mots?

Cette description sera utilisée lorsque nous soumettrons votre profil à un candidat éventuel en coaching.

Nom

Signature

Date

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES COACHS BÉNÉVOLES DU PROGRAMME COACHING AU COEUR DE LA COMMUNAUTÉ

Merci de votre intérêt à fournir des services de coaching *pro bono* dans le cadre du programme d'engagement social *COACHING AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ*.

Admissibilité et jumelage

Le programme *COACHING AU COEUR DE LA COMMUNAUTÉ* est ouvert à tous les coachs certifiés qui sont des membres en règles d'ICF Québec et qui compte au moins trois (3) ans d'expérience dans la pratique du coaching.

Votre profil de coach sera déposé dans un registre particulier dans lequel le comité de sélection du programme *COACHING AU COEUR DE LA COMMUNAUTÉ* puisera afin de jumeler un coach avec un candidat choisi pour recevoir des services de coaching gratuit.

Le jumelage est fait selon le bon jugement des membres du comité en fonction des besoins de l'organisme bénéficiaire et les caractéristiques professionnelles et personnelles du coach bénévole. L'expérience en coaching sera un facteur important dans la pondération effectuée par le comité. De sélection. Le comité a l'intention de favoriser une rotation des coachs retenus pour le programme.

Engagement de prestation de services

En posant votre candidature pour le programme *COACHING AU COEUR DE LA COMMUNAUTÉ*, vous acceptez de fournir au moins un programme de coaching bénévolement par année, ce qui comprend un total de 10 heures de coaching, représentant un minimum de 6 sessions, plus la rencontre préliminaire, sur une période pouvant varier de 3 à 6 mois.

Les rencontres de coaching pourront avoir lieu soit en personne ou par téléphone, à votre choix.

Non-sollicitation ou fourniture de services

Vous vous engagez à ne pas offrir, ni accepter de fournir, à l'organisme bénéficiaire, vos services personnels de coaching contre rémunération durant toute la durée du mandat *pro bono*, ainsi que durant une période de 4 mois suivant la fin du mandat *pro bono*.

Vous vous engagez également à ne pas offrir, ou accepter de fournir d'autres services à l'organisme sans but lucratif bénéficiaire du programme de coaching *pro bono*, durant toute la durée du mandat *pro bono* ainsi que durant 4 mois après la conclusion du mandat.

Vous prenez également l'engagement de ne pas utiliser le nom de l'organisme auquel vous rendez des services *pro bono* dans la promotion de votre pratique ou votre *curriculum vitae*. Vous pourrez toutefois déclarer votre participation comme coach bénévole à ce programme.

Continuation du programme

Si à la fin du programme de coaching *pro bono*, vous avez le désir de continuer à donner des services de coaching *pro bono* à votre client, vous ne pouvez le faire sans le consentement écrit d'ICF Québec. Les raisons principales qui justifient cette exigence est premièrement, le fait qu'ICF Québec ne veut pas vous imposer une tâche plus lourde que celle qui a été entendue au départ. Donc, nous voulons être certains que si des sessions additionnelles de coaching sont dispensées, ce n'est pas parce que vous vous sentez obligé ou coupable.

Deuxièmement, ICF Québec préfère rejoindre 20 personnes avec 6 sessions plutôt que 4 personnes avec 30 sessions.

Mandat additionnel durant la même année

Si après avoir complété votre obligation de fournir 10 heures de coaching, vous désirez entreprendre un autre mandat *pro bono* au cours de la même année, vous êtes invité à le faire en communiquant avec la personne responsable du comité du programme.

Supervision

Durant toute la durée du programme, vous serez soumis à la supervision d'un coach-superviseur qui vous sera désigné dès le début du mandat. Le rôle du superviseur est essentiellement de vous assister dans la livraison de votre mandat et de maintenir les liens avec l'organisme bénéficiaire.

Rencontre tripartite avec le gestionnaire du client

Durant le programme, vous serez autorisé à rencontrer le gestionnaire responsable de votre client, en compagnie de ce dernier, à trois reprises, soit au début du mandat, au milieu et à la fin.

Tests psychométriques ou autres

ICF Québec croit qu'il n'est pas nécessaire de demander ou recommander aux clients de passer quelque test que ce soit pour lesquels le client devrait payer.

Mesures préalables

Le comité du programme *COACHING AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ* prendra toutes les mesures indiquées afin de s'assurer que le client peut être raisonnablement coaché avant de vous le confier. De plus, si lors de la rencontre préliminaire vous constatez que le client présente des problèmes qui exigeraient l'intervention d'un spécialiste autre qu'un coach, vous devez le faire savoir immédiatement au coach superviseur qui vous a été assigné.

Situations particulières

Si vous devez vous en tenir strictement aux règles de confidentialité relativement au contenu des sessions de coaching, vous devez immédiatement consulter votre coach superviseur si vous estimez que votre client devrait consulter un spécialiste, comme un psychologue ou un médecin, afin de déterminer quelle est la meilleure route à suivre dans ce cas particulier.

Assurances professionnelles

Votre participation au programme *COACHING AU COEUR DE LA COMMUNAUTÉ* est conditionnelle au fait que vous possédiez et mainteniez une police d'assurance de responsabilité professionnelle d'au moins 1 million de dollars par événement.

Déontologie

Vous vous engagez à ne pas avoir de comportements qui seraient dommageables à ICF Québec, au client ou à l'organisme bénéficiaire.

Vous vous engagez à fournir des services professionnels de qualité en tout temps, y inclus d'être à l'heure pour les sessions.

Gratuité des services

ICF Québec, le client ou l'organisme bénéficiaire ne vous paieront aucun honoraire et ne vous rembourseront aucune dépense pour les services fournis.

Certification

Vous vous engagez à maintenir votre certification d'ICF durant toute la durée du programme.

Information privilégiée et confidentielle

Vous acceptez de ne pas dévoiler, utiliser ou encore à faire que soit dévoilée ou utilisée, toute information secrète, confidentielle ou privilégiée par rapport au client, à l'organisme bénéficiaire ou ICF Québec, y compris des droits d'auteur, des marques de commerce ou d'autres propriétés intellectuelles obtenues dans le cadre de l'exercice d'un mandat de coaching *pro bono*.

Perte ou dommages

ICF Québec ne peut être tenue responsable de toute perte matérielle ou toute blessure que vous auriez pu subir durant le mandat de coaching *pro bono* que vous avez accepté de réaliser.

Conflits d'intérêt

Vous acceptez de déclarer tout conflit d'intérêt que vous pourriez avoir dans le cadre d'un mandat de coaching *pro bono* aussitôt qu'il devient évident ou apparent.

Déclaration d'événements

Vous devez informer votre coach superviseur de toute situation ou irrégularité qui vous semble suspecte ou vous inquiète durant les sessions de coaching.

Vous acceptez aussi d'informer votre coach superviseur immédiatement à propos de toute situation ou événement qui risque de compromettre le succès du programme de coaching avec votre client.

Nom du coach

Signature

Date